

Contrat de location d'un casier élève Année 2026 / 2027

Modalités :

Les casiers sont mis à la disposition des élèves par l'établissement mais demeurent sa propriété.

Les élèves sont responsables de leur utilisation et ne doivent y entreposer que des objets autorisés.

Pour des motifs liés à la sécurité des personnes, à la protection des biens, au respect du règlement intérieur ou en cas de suspicion sérieuse de détention d'objets ou de substances interdits, le chef d'établissement ou son représentant peut décider de l'ouverture d'un casier. Dans la mesure du possible, cette ouverture est effectuée en présence de l'élève concerné ou, à défaut, d'un témoin. L'élève est informé des motifs de cette mesure, sauf si des circonstances exceptionnelles s'y opposent.

Les casiers doivent être vidés en fin d'année. L'élève doit remettre la clé originale du cadenas à son Conseiller d'Éducation, afin de récupérer sa caution. La date limite pour la restitution de la clé est fixée au **vendredi 25 juin 2027**.

Passé ce délai, les clés seront refaites et la caution encaissée.

Tout cadenas non fourni par l'établissement sera détruit.

Afin de préserver la quiétude des cours, tout attroupement devant les casiers est interdit.

En cas de non-respect des règles, la location pourra être annulée.

Tarifs :

Location annuelle : 10 € Paiement sur facturation.

Perte des clés : 10 € Paiement sur facturation.

Caution : 10 € Paiement par chèque à la remise des clés

L'équipe de vie scolaire

✂ ✂ ✂

Bon de Réservation d'un casier (à remettre à votre conseiller d'éducation)

Nom et Prénom de l'élève :

Classe :

Signature du responsable légal

Réservé à la vie scolaire

Chèque de Caution de 10€ : ☐ oui

Casier attribué :

Par :

Signature de l'élève à la remise de la clé

Chèque caution rendu le :

Par :

Signature de l'élève